

## COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021

### Rapport n° CP 2021-368

SECURISATION DES LYCEES – 4EME AFFECTATION – BUDGET 2021

#### Amendement

Un article supplémentaire est ajouté, rédigé comme suit :

« Tous les investissements susceptibles de participer à la mise en place d'un centre de supervision des caméras de vidéoprotection déployées dans l'ensemble des lycées d'Ile-de-France sont suspendus dans l'attente de la mise en place d'une mission de préfiguration, d'une étude d'impacts publique et d'un avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ».

#### Exposé des motifs

Le présent rapport affecte des crédits supplémentaires à la sécurisation des lycées sans détail des équipements et des établissements concernés.

Or, l'article 4 de la délibération n° CR 2021-056 du 21 juillet 2021 mandate la Présidente pour lancer une mission de préfiguration afin de créer, au sein du siège de la Région, un centre de supervision des caméras de vidéoprotection déployées dans l'ensemble des lycées d'Ile-de-France.

Afin de respecter l'esprit de cet article 4, le présent amendement propose de suspendre tous les investissements susceptibles de participer à la mise en place d'un centre de supervision avant l'installation de la mission de préfiguration esquissée dans la délibération du 21 juillet 2021, avant la réalisation d'une étude d'impacts publique et avant un avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe

